VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

BONSOIR, JE ME DEMANDE QUEL EST LE RISQUE QUE NOUS ENCOURONS CAR NOUS SOMMES DANS UNE COUR COMMUNE E

Par Profil supprimé Postée le 03/06/2012 21:33

Bonsoir, Je me demande quel est le risque que nous encourons car nous sommes dans une cour commune et notre jeune voisin cultive cinq plant de cannabis. Nous ne voulons pas d'ennui avec la justice car ils ne nous appartiennent pas mais risquons nous quelque chose par le fait qu'on les voit et que l'on est prévenu personne de cette illégalité.

Merci pour votre réponse car nous avons un jeune enfant et nous ne voulons pas lui faire encourir des risques.

Cordialement

Mise en ligne le 04/06/2012

Bonjour,

Légalement vous n'encourez aucun risque dès lors que vous n'avez strictement rien à voir, de près ou de loin, avec la culture de votre jeune voisin. La décision de prévenir les autorités vous appartient et c'est à vous d'en juger l'opportunité. Vous pouvez également vous tourner vers votre Syndic qui, normalement, gère les parties communes et a vocation à faire cesser cet état.

Vous avez le droit de prémunir et protéger votre jeune enfant. Le moyen efficace pour éviter aux enfants de tomber dans le « piège » des drogues c'est de faire de la pédagogie en leur fournissant une information facile à comprendre sur les drogues et leurs effets.

Vous pouvez nous contacter dans ce sens au 0800 23 13 (Ligne de Drogue Info Service tous les jours entre 8h00 et 2h00 du matin gratuitement et anonymement depuis un poste fixe) pour plus d'informations et de conseils.

Bien cordialement.